

Faut-il dépolitiser les télévisions locales ?

Médias C'est au législateur de se prononcer, indique le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Entretien **Aurélié Moreau**

Emissions d'information, développement culturel, productions propres ou collaborations entre elles; les douze télévisions locales de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont "globalement" respecté l'ensemble de leurs missions de service public. C'est tout du moins l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui dresse un bilan pour le moins positif. Lors d'un contrôle annuel d'usage (exercice 2013), ce dernier a en effet salué le "dynamisme du secteur" qui emploie 351,3 équivalents temps plein (-16 par rapport à fin 2011) dont 181 journalistes, soit 51 % des effectifs.

Le Conseil a également abordé un chapitre plus sensible: la politisation des conseils d'administration (CA). Nonobstant les incompatibilités légales, constate l'organisme de régulation, le nombre de représentants de cabinets ministériels a augmenté alors que les représentants des secteurs culturels et associatifs y sont souvent des personnes politiquement engagées.

"Le CSA ne prend toutefois pas position", insiste la responsable communication du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Catherine Bodson. "C'est au législateur de s'exprimer sur ces questions."

Lors de la formation des derniers conseils d'administration en 2013, le CSA a enregistré 70 démissions pour incompatibilités mais, en même temps, une augmentation du nombre de représentants de cabinet. Pourquoi ?

L'année dernière, c'était la première année d'exercice de la mise en application d'une nouvelle disposition décrétales. Celle-ci mettait en avant de nouvelles incompatibilités. Par exemple, à l'heure actuelle, il ne peut plus y avoir de bourgmestres, de députés ou de sénateurs au sein d'un conseil d'administration. Mais parallèlement, des conseillers communaux, provinciaux et membres de CPAS peuvent toujours siéger. En ce qui concerne les représentants des cabinets, ils font toujours partie des mandataires publics mais les conseils peuvent être composés de 50 % de mandataires publics. Les autres 50 % sont dévolus aux membres du secteur associatif et culturel.

Qui sont également politisés...

On peut effectivement se demander ce qu'est un membre du secteur associatif mais ça, c'est un autre débat. Il y a une interprétation assez large et qui n'est

pas vraiment restrictive. En tout cas, par rapport aux 50 % tels qu'ils sont définis aujourd'hui, le CSA se contente de dire que la parité est respectée.

Ceci a été largement interprété comme un appel à la dépolitisation des conseils d'administration. Ce n'est pas le cas ?

C'est une interprétation qui, effectivement, n'est pas la nôtre. Nous avons voulu réaliser une photographie de ce qu'était la composition des conseils d'administration à l'heure actuelle. Après, c'est au législateur, s'il le souhaite, de faire évoluer la situation et de prendre des mesures. Mais nous ne nous positionnons pas sur la question de la dépolitisation de ces conseils. On veut davantage mettre en avant la place du

secteur associatif et culturel au sein de ces CA parce qu'il y a une véritable place à prendre pour ces secteurs. Ils pourraient alimenter et insuffler une énergie nouvelle au sein des programmes par exemple. Une association qui défendrait le droit des femmes et qui serait présente au sein de ces CA pourrait amener une réflexion sur la représentation de la diversité à l'écran. Elle pourrait faire remonter une certaine expertise.

Vous émettez toutefois des recommandations auprès du législateur...

Une nouvelle fois, ce n'est pas au CSA de se positionner là-dessus. C'est la première année où il y a eu des changements au niveau des règles d'incompatibilité et en plus, il y avait aussi des conventions qui ont été signées entre le gouvernement et chaque télé locale. Ces conventions impliquaient de nouvelles obligations pour les télévisions

locales. C'est pourquoi, nous nous sommes prononcés sur ces questions. Mais une nouvelle fois, ce premier exercice est très positif en dépit des soucis de subventionnement que les douze télévisions locales rencontrent actuellement. De plus, le marché publicitaire étant tel qu'il est aujourd'hui, il y a un véritable paradoxe

car les TV doivent chercher des subsides auprès des pouvoirs locaux tout en étant dépolitisées. Donc, pour nous, c'est avant tout important d'encourager le secteur. Le message inverse ne serait pas très constructif.

→ Le contrôle annuel des télévisions locales pour l'exercice 2013 est disponible à l'adresse <http://bit.ly/1y9djQt>